



Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 14
Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt six

Le : 25 février

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 05/02/2026

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT –
~~MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE~~
~~ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI~~
~~CAMINADE – DOMINIQUE DECUPPER – VALERIE DELBOS GREGOIRE – LOÏC~~
~~HERVOCHE – ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI –~~
AUDREY MORET – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG
– GHISLAINE VICO

ABSENTS : MME DELBOS GREGOIRE- M. ANTONIOLI - M. HERVOCHE – MME
NERIA

PROCURATIONS :

MME ANZELIN AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA
MME MICHALSKI AYANT DONNE POUVOIR A MME CAMINADE
MME MAZZACATO AYANT DONNE POUVOIR A M. BANOS
M.BAUVY AYANT DONNE POUVOIR A MM. DE SERMET

OBJET

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

**Approbation des
conventions de servitudes
entre la commune et
Territoire d'Energie 47**

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure plusieurs conventions de servitude, sur les parcelles cadastrées section E numéro 2508, E numéro 511 et E numéro 1233 au bénéfice de TE47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire intitulée Extension Forte Puissance d'Utilité Publique (EFPUB) Maison de santé.

Cette même convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de de distribution publique.

AR Prefecture

047-214700692-20260225-2026022504-DE
Reçu le 03/03/2026

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de cet ouvrage de distribution publique d'électricité,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 février 2026
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS